



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Côtes d'Armor

DOSSIER DE PRESSE

Dispositif REBONDIR **un soutien psychologique en cas de** **perte d'activité liée au Covid-19**

11 décembre 2020

Contact presse : presse-cpam22@assurance-maladie.fr

Sommaire

Communiqué de synthèse	p.3
1. Le dispositif Rebondir en pratique	p.4
2. Une action complémentaire avec l'APESA pour les entreprises	p.5
3. L'action sanitaire et sociale : un fonds d'aide pour les plus fragiles	p.6

Communiqué de synthèse

11 décembre 2020

Dispositif REBONDIR : un soutien psychologique en cas de perte d'activité liée au Covid-19

La période de confinement liée à la pandémie de Covid-19 a des conséquences économiques importantes qui engendrent déjà, ou risquent d'engendrer dans les prochains mois, des pertes d'emploi (licenciement, cessation d'activité) sur notre territoire. De nombreux salariés sont également confrontés au chômage partiel.

Soucieuse d'apporter son soutien aux assurés costarmoricains concernés par cette situation, **la CPAM des Côtes d'Armor met en place un dispositif exceptionnel de soutien psychologique aux personnes ayant perdu leur emploi, leur activité (perte de son entreprise), en reconversion professionnelle ou en chômage partiel, du fait du Covid-19.**

Elle propose une aide financière, sur ses fonds d'action sanitaire et sociale, pour la **prise en charge de séances de psychothérapie adulte pour ses assurés**. L'aide est plafonnée à 40€ par séance, dans la limite de 12 séances.

En dehors des critères de ressources (barème) qui s'appliqueront, l'aide devra faire l'objet d'une **prescription médicale justifiant du besoin de soutien psychologique selon des critères d'éligibilité médicaux**.

L'information des médecins et des partenaires

Les médecins ont été informés de ce dispositif et incités à orienter leurs patients éligibles auprès de la CPAM pour accompagner les assurés concernés par l'obtention de cette aide.

Les principaux partenaires de la CPAM sur le champ de l'emploi sont également avisés : pôle emploi, les missions locales, les structures de réinsertion, l'AFPA, le GRETA, le CFPS.

Une réunion d'information a récemment été organisée avec les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers) **et des représentants d'employeurs** afin de présenter ce dispositif car il concerne également les travailleurs indépendants en cas de cessation d'activité.

Le dispositif Rebondir s'inscrit dans le cadre des dispositifs de soutien aux assurés en lien avec la crise sanitaire du Covid-19.

1. Rebondir : le dispositif de soutien psychologique en pratique

Quelle est l'aide ?

Une aide financière pour la **prise en charge de séances de psychologues ou de psychothérapie adulte.**

L'aide est **plafonnée à 40€ par séance**, dans la limite de 12 séances.

Qui peut en bénéficier ?

- Assuré à la CPAM des Côtes d'Armor
- Ayant perdu son emploi, en cessation d'activité ou risquant de perdre son entreprise, en reconversion ou en chômage partiel, en lien avec la crise sanitaire
- Avec des revenus inférieurs au barème de ressources (ressources du foyer des 3 derniers mois précédant la demande)
- Ayant une prescription médicale justifiant du besoin de soutien psychologique selon des critères d'éligibilité médicaux

Comment en faire la demande ?

En parler avec son médecin et transmettre sa demande à la CPAM, accompagnée des justificatifs de sa situation et des ressources du foyer des 3 derniers mois.

Quelle est la durée de validité de cette aide ?

Cette aide est mis en place jusqu'au 31/12/2021, à concurrence de 12 séances de psychothérapie adulte prises en charge.

2. Une action complémentaire avec celle de l'APESA pour les entreprises

La mauvaise **santé financière d'une entreprise** atteint souvent la **santé psychologique** de nombreux entrepreneurs, **petits** ou **grands**. Elle peut entraîner pour eux une détresse psychologique importante.

Le dispositif APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aigue) a été créé et initié en 2013 au sein des tribunaux de commerce pour identifier, signaler et soutenir les chefs d'entreprise en difficultés.

L'APESA 22 propose de prendre en charge 5 séances de psychothérapie aux entrepreneurs en détresse psychologique en lien avec la crise sanitaire, dès leur identification.

La CPAM des Côtes d'Armor apporte donc une proposition complémentaire à ce dispositif avec la prise en charge de 12 séances supplémentaires.

3. L'action sanitaire et sociale de la CPAM : pour aider les plus fragiles

La CPAM des Côtes d'Armor dispose d'un **budget d'action sanitaire et sociale**.

L'action sanitaire et sociale se décline notamment à travers l'attribution :

- **d'une aide locale pour adhérer à une complémentaire santé** (900 foyers costamoricains aidés en 2020)
- **d'aides financières individuelles** : liées aux dépenses causées par une maladie, une maternité, un accident du travail et à leurs conséquences directes sur le foyer intéressé
- **d'aides collectives aux associations** en fonction des priorités d'intervention définies dans le règlement intérieur de l'Action Sanitaire et Sociale de la CPAM

Dans le cadre de la Mission accompagnement santé, la CPAM accompagne également des assurés pour leur permettre de se soigner et ainsi lutter contre le renoncement aux soins :

- soins dentaires
- optique
- appareillage